

# Les aides de Liffré Cormier Communauté

Liffré-Cormier Communauté propose des aides à la rénovation énergétique et aux travaux lourds, à l'adaptation du logement. Le demandeur doit impérativement respecter l'ensemble des réglementations nationales ou locales en vigueur en matière d'urbanisme, de construction, de fiscalité, etc...

## Les principaux critères d'éligibilité pour les aides à la rénovation énergétique ou de travaux lourds

### Les conditions par rapport à votre situation

- Être **propriétaire occupant** aux **revenus très modestes ou modestes**
- Être **propriétaire bailleur** à condition de s'engager dans un conventionnement avec l'**Anah** (cf aides spécifiques aux propriétaires bailleurs)
- **Ne pas avoir contracté de Prêt à taux zéro**
- **Ne pas avoir atteint le plafond d'aide ANAH**
- Avoir sollicité concomitamment les aides nationales telles que **Ma Prime Renov' parcours accompagné** ou **Ma Prime logement décent**

### Les conditions par rapport à votre logement

- Occupé en tant que **résidence principale**
- Situé sur une des **communes de Liffré Cormier Communauté**

### Les conditions par rapport aux travaux

- Répondre aux exigences techniques du dispositif **Ma Prime Renov' parcours accompagné** ou **Ma Prime Logement Décent**
- Ces exigences techniques doivent être **démontrées par un Accompagnateur Renov' ou un opérateur agréé par l'ANAH** ; et sur la base des résultats d'une étude thermique
- **L'Accompagnateur Renov' ou l'opérateur de l'ANAH** qui accompagne le propriétaire **devra viser les devis des entreprises et artisans** afin de valider la conformité de ces devis avec les préconisations de travaux permettant d'atteindre le niveau de performance exigé.

## Les principaux critères d'éligibilité pour les aides à l'adaptation du logement

### Les conditions par rapport à votre situation

- Être **propriétaire occupant ou locataire dans le parc privé**
- Être un ménage **aux revenus très modestes ou modestes**
- Être âgé de plus de **70 ans**, ou être âgé de **60 à 69 ans sous condition de GIR**, ou avoir un **taux d'incapacité supérieur à 50%** ou bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**).
- **Solliciter concomitamment les aides nationales du dispositif « Ma Prime Adapt »**
- **Ne pas avoir contracté de Prêt à taux zéro**
- **Ne pas avoir atteint le plafond d'aide ANAH**

### Les conditions par rapport à votre logement

- Occupé en tant que **résidence principale**
- Situé sur une des **communes de Liffré Cormier Communauté**

### Les conditions par rapport aux travaux

- Répondre aux exigences techniques du dispositif « Ma Prime Rénov Adapt' ».

#### Montant maximal des aides

Propriétaires occupants		
TRAVAUX	PLAFOND DE RESSOURCES	PRIMES
Adaptation	Modestes	1 000,00 €
	Très modestes	1 500,00 €
Rénovation énergétique	Modestes	1 500,00 €
	Très modestes	2 500,00 €
Insalubrité / Travaux lourds	Modestes	3 000,00 €
	Très modestes	5 000,00 €

Propriétaires bailleurs		
TRAVAUX	PLAFOND DE RESSOURCES	PRIMES
Rénovation énergétique	Conditionné aux ressources des locataires	3 000,00 €
Insalubrité / Travaux lourds		5 000,00 €

Ces aides de Liffré Cormier Communauté viendront **compléter les autres aides dans la limite de 80% d'aides publiques**. Pour les **ménages très modestes le pourcentage d'aides publiques peut être supérieur** selon le règlement de l'ANAH.

**Comment solliciter ces aides :** La communauté de communes privilégie une réalisation des travaux postérieurement à la décision d'attribution de subvention aux travaux. Toutefois, un démarrage de travaux anticipé peut être demandé en cas de situation d'urgence.

Les pièces nécessaires pour solliciter les aides intercommunales :

- Le [formulaire de demande](#) complété et signé par le demandeur
- Un justificatif de dépôt du dossier auprès de l'ANAH
- Le rapport d'étude énergétique
- La copie de la carte d'identité des demandeurs
- Le plan de financement
- Les devis

Les documents seront **transmis par l'opérateur ANAH ou l'Accompagnateur Renov' au service Habitat de Liffré-Cormier Communauté**.

Annuaire des **Accompagnateurs Renov'** : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/mon-accompagnateur-renov>

Liste et coordonnées des **opérateurs de l'Anah** :

- [Aid'habitat](mailto:contact@aidhabitat.fr) 09 53 98 40 35 – [contact@aidhabitat.fr](mailto:contact@aidhabitat.fr)
- [Conseils Rénov' 35](mailto:contact@conseilsrenov35.fr) 06 31 70 92 58 - [contact@conseilsrenov35.fr](mailto:contact@conseilsrenov35.fr)
- [CDHAT](mailto:bretagne@cdhat.fr) 02 99 28 46 50 – [bretagne@cdhat.fr](mailto:bretagne@cdhat.fr)
- [Synerco](mailto:contact@synerco.fr) 02 30 96 36 63 – [contact@synerco.fr](mailto:contact@synerco.fr)
- [Soliha](mailto:contact.illeetvilaine@soliha.fr) 02 99 79 51 32 – [contact.illeetvilaine@soliha.fr](mailto:contact.illeetvilaine@soliha.fr)

Les dossiers sont examinés au fur et à mesure de leur dépôt. Après instruction, **le montant maximal des aides intercommunales sera précisé par décision d'attribution nominative envoyée au propriétaire.**

Les projets éligibles sont aidés dans la limite de l'enveloppe financière allouée au dispositif de soutien.